

COMMUNE DE SEPMEs*Place de l'Église*

37800

Tél. : 02 47 65 44 66

Fax : 02 47 65 59 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° 2023-07-04

L'an deux mille vingt-trois, le onze septembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de SEPMEs se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Mme Régine REZEAU, Maire

Etaient Présents : Mme REZEAU Régine, Maire

M.BASECQ Samuel, M. DAGUET Alain, Adjoint ; Mme CATHELIN Dominique, Conseillère déléguée,

M.BARILLET Gaby, Mme BILLY Justine, M.CHOLLET Yohan, M.DENIS Jason, M.LABARRE Thomas, M.RAGUIN Charles, Mme REZEAU Cindy, Mme VERNAT Virginie

Absents: Mme CATHELIN Dominique, M.RAGUIN Charles

M.LABARRE Thomas ayant donné procuration à Mme REZEAU Régine

Mme REZEAU Cindy ayant donné procuration à Mme BILLY Justine

Mme Justine BILLY a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : ... 12
 Nombre de présents : 8
 Nombre de votants : 10
 Date de convocation : 5 septembre 2023

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET COMMUNAL**

Madame le Maire rappelle que le projet de skate Park étant reporté, l'enveloppe socle du Fond Départemental de Solidarité Rural a été affectée au projet de voirie (7 295€). Cette décision a permis d'allouer un budget plus conséquent qu'initialement prévu au programme voirie.

L'acquisition des deux nouveaux ordinateurs du secrétariat et l'hébergement à distance des logiciels n'étaient pas budgétisés.

Par conséquent, Madame le Maire propose d'apporter les modifications suivantes au budget communal :

INVESTISSEMENT :Opération 105

Dépense- Article 2051	+2000€
Dépense- Article 21318	- 8 000€
Recette Article 1323	- 7 295€

Opération 144

Dépense- Article 2151 :	+6 000 €
Recette Article 1323	+7 295 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité
ACCEPTE les décisions modificatives ci-dessus au budget principal.

LE SECRETAIRE DE SÉANCE
Justine BILLY



Le Maire certifie sous sa responsabilité le
caractère exécutoire du présent acte qui
a été transmis en Sous-préfecture le 18 septembre 2023
et publié le 18 septembre 2023

À SEPMEs, 18 septembre 2023
Le Maire,



POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,
Régine REZEAU

